



## **Corps professoral et personnel enseignant**

**Le nombre des postes équivalents à temps plein (ÉTP) des professeurs à temps plein ou à temps partiel détenant un Ph.D. ou un diplôme équivalent est suffisant pour accomplir les buts de formation et de recherche de l'école ou du département.**

L'école ou le département fournira de l'information à propos du nombre de postes à temps plein, de postes équivalents à temps plein et de postes à temps partiel. Devrait aussi être incluse une liste des postes qui présenterait les catégories professorales et les diplômes du corps professoral du moment, de même qu'une analyse du nombre de postes permanents, de postes menant à la permanence et de postes ne menant pas à la permanence.

**Le champ d'expertise et la compétence professionnelle des membres à temps plein ou à temps partiel sont suffisamment variés pour témoigner de la nature multidisciplinaire et des facettes multiples de l'orthophonie et de l'audiologie.**

L'école ou le département fournira un curriculum vitae mis à jour de tous les membres du corps professoral (à la fois les professeurs à temps plein et les professeurs à temps partiel). L'unité fournira une liste des membres du corps professoral qui exposera leurs diplômes, leurs domaines de spécialisation, tout comme leur certification de pratique clinique, l'agrément et les affiliations, s'il y a lieu. Tous les membres du corps professoral qui bénéficient de nominations conjointes ou croisées devraient être identifiés ainsi que les départements avec lesquels ces nominations conjointes sont effectives.

**Le personnel enseignant contractuel dispose de l'expérience nécessaire pour enseigner.**

L'école ou le département fournira les curriculum vitae du personnel enseignant contractuel. L'information devrait comprendre le plus haut diplôme obtenu, leur certification de pratique clinique et l'état de l'inscription, leur domaine de spécialisation et toute qualification pertinente qui relève de l'enseignement. Des exemples d'évaluations de leur enseignement devraient être produits sur demande.

**Le corps professoral et le personnel enseignant s'engagent dans des activités qui appuient la mission de formation de l'école ou du département. Ils s'engagent également à perfectionner leur domaine d'expertise et à développer leur capacité d'enseigner.**

Les programmes devraient fournir la preuve qu'une variété de méthodes pédagogiques est déployée dans le programme. L'école ou le département devrait décrire les attentes en ce qui a trait à la croissance et au perfectionnement des membres du corps professoral dans leurs pratiques pédagogiques. Les politiques et les procédures qui sont mises en place pour assurer la qualité de l'enseignement devraient être décrites. La preuve devrait être faite que le corps professoral et le personnel enseignant ont entrepris des activités de perfectionnement pédagogique. Les prix d'excellence en enseignement devraient être énumérés. L'unité devrait pouvoir fournir des échantillons d'évaluations de cours et, sur demande, elle devrait être en mesure de présenter des spécimens supplémentaires.

**Le corps professoral participe à des activités pour appuyer les objectifs de recherche de leur unité.**

L'école ou le département devrait fournir de l'information au sujet des activités de recherche en cours par le corps professoral, par exemple, le nombre de demandes de subventions soumises, celles qui ont été acceptées, les publications et les communications. L'unité devrait être en mesure d'offrir une vue d'ensemble des sujets ou des domaines de recherche. Les domaines de recherche pour lesquels les membres du corps professoral de l'école ou du département sont connus devraient être spécifiés.

**Le corps professoral et le personnel enseignant sont suffisamment disponibles pour répondre aux questions pédagogiques et cliniques des étudiants.**

L'école ou le département fournira une description des politiques et des procédures mises en place pour s'assurer que les étudiants ont aisément accès au corps professoral et au personnel enseignant.

**La charge du travail des professeurs laisse une flexibilité et un temps suffisants pour satisfaire aux objectifs d'enseignement, de formation et de recherche de l'unité.**

L'école ou le département fournira aux membres du corps professoral une vue d'ensemble de la tâche d'enseignement et des responsabilités administratives (y compris le travail en comité). L'unité répartira les objectifs d'enseignement, de recherche et de tâches administratives en pourcentages de temps de travail.

**L'université et l'unité encouragent les professeurs dans l'avancement de leur carrière**

L'école ou le département fournira au corps professoral toute l'information disponible en ce qui concerne les laboratoires et les installations de recherche. L'unité fera la preuve que le corps professoral dispose de suffisamment de temps pour développer des programmes de recherche (voir E.2.7). Demeure pertinente l'information qui concerne les programmes de mentorat, les congés sabbatiques et toute autre forme de soutien institutionnel.

**Le corps professoral ou le personnel chargé des stages cliniques des étudiants possède les diplômes nécessaires qui l'habilite à exercer en tant qu'orthophoniste ou audiologiste.**

Les formateurs doivent être dûment autorisés à pratiquer comme orthophoniste ou audiologiste au Canada, en étant accrédités par une organisation professionnelle ou munis d'une licence.

**Les superviseurs cliniques disposent des compétences universitaires requises, des inscriptions ou titres de compétences professionnelles, ou les deux, d'expérience clinique et d'une formation en supervision nécessaire pour assurer la supervision des étudiants**

L'école ou le département identifiera les critères utilisés pour nommer les formateurs cliniques et, le cas échéant, leur donner une promotion. On verra à fournir une liste à jour des formateurs cliniques et de leurs titres de compétence. Une documentation additionnelle comprendra la description des mécanismes qui

permettront aussi bien la formation initiale que la formation continue par mentorat, de même qu'une évaluation des formateurs cliniques.

**Le corps professoral et le personnel s'engagent dans la vie universitaire, communautaire et dans le service professionnel.**

Les membres du corps professoral doivent participer à la fois aux comités de l'école ou du département et à ceux de la faculté et de l'université. À cela s'ajoutent d'autres tâches pertinentes, dont voici une liste non exhaustive : la consultation professionnelle ou d'autres activités liées au service clinique, la participation au conseil, la rédaction d'éditoriaux pour des journaux, l'organisation de colloques et l'évaluation externe de programmes universitaires.